

Date de révision 14-déc.-2025

Numéro de révision 1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

|                                        |                                                        |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Codes produit                          | 127980                                                 |
| Numéro du fiche de données de sécurité | 127980                                                 |
| Nom du produit                         | KRATON D MILLED POLYMERS (SBS) AMORPHOUS SILICA DUSTED |
| Forme                                  | nanoforme                                              |

### Autres moyens d'identification

**Reach Registration Notes** Ce produit n'est pas classé comme dangereux, les informations contenues dans cette fiche technique sont données à titre indicatif uniquement.

**Synonymes** KRATON D1101, KRATON D1116, KRATON D1118, KRATON D1152, KRATON D1184, KRATON D1191, KRATON D1192, KRATON D1194

**Informations complémentaires sur le produit** Exemples de suffixes ASM ESM

**Substance pure/mélange** Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Utilisation industrielle

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

Univar Solutions SAS  
Immeuble Cityscope  
3 rue Franklin  
93108 Montreuil Cedex  
France  
FRA

Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com

**Numéro d'appel hors urgences** +33 (0)1 85 57 46 00

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
**Numéro d'appel d'urgence national** Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

**Europe** 112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé

## Mentions de danger

Non classé

**Toxicité pour le milieu aquatique** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.  
**inconnue**

## 2.3. Autres dangers

Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les charges statiques générées par le vidage de l'emballage dans ou à proximité de vapeurs inflammables peuvent provoquer un incendie instantané. Lorsqu'elle est en suspension dans l'air, la poussière peut présenter un risque d'explosion.

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

## 3.2 Mélanges

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

| Nom chimique                                      | % massique  | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---------------------------------------------------|-------------|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------|------------------------|
| STYRENE-BUTADIENE-STYRENE POLYMER (SBS) 9003-55-8 | 94 - < 98 % | Aucune donnée disponible      | -                         | Non classé                                                | -                                        | -         | -                      |
| Silice 7631-86-9                                  | 2 - 5 %     | 01-211937949 9-16-XXXX        | 231-545-4                 | Non classé                                                | -                                        | -         | -                      |

## Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|--------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Silice       | 7900                      | 5000                        | 58.8                                                       | Aucune donnée                                | Aucune donnée                           |

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|--------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------|
| 7631-86-9    |                           |                             |                                                            | disponible                                   | disponible                              |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

#### Nanoformes

##### Silice (7631-86-9)

| Nom des (ensemble de) nanoformes | Caractéristiques des particules | Valeur                                     | Méthode |
|----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------|---------|
|                                  | Granulométrie                   | $> 0.1 \mu\text{m}$ Agglomérats            |         |
|                                  | Distribution granulométrique    | 0 Indisponible                             |         |
|                                  | Surface spécifique              | $\geq 135 - \leq 330 \text{ m}^2/\text{g}$ |         |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Consulter un médecin en cas de symptômes. Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage.

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas de brûlure par contact avec un matériau chaud, le matériau fondu adhérant à la peau doit être refroidi le plus rapidement possible avec de l'eau et consulter un médecin pour éliminer le matériau adhérent et traiter la brûlure. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de symptômes.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

#### Inhalation

Une inhalation prolongée peut être nocive.

#### Yeux

Les particules solides piégées derrière la paupière peuvent provoquer des dommages abrasifs,. Le contact avec le produit à des températures supérieures à l'ambiante peut provoquer des brûlures thermiques.

|           |                                                                                                                |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cutané(e) | Le contact avec le produit à des températures supérieures à l'ambiante peut provoquer des brûlures thermiques. |
| Ingestion | Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion                                                                     |

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

|                 |                        |
|-----------------|------------------------|
| Note au médecin | Traiter les symptômes. |
|-----------------|------------------------|

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Jet d'eau. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Appliquer les moyens d'extinction avec précaution pour éviter de créer de la poussière en suspension dans l'air.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les charges statiques générées par le vidage de l'emballage dans ou à proximité de vapeurs inflammables peuvent provoquer un incendie instantané.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Hydrocarbures de faible poids moléculaire.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Les dépôts de poussière ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces, car ils peuvent former un mélange explosif s'ils sont libérés dans l'atmosphère en concentrations suffisantes. Évitez d'inhaler les fumées du produit en fusion. Éviter le contact avec des matières chaudes. En cas de déversements, méfiez-vous des sols et surfaces glissants. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

|                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Méthodes de confinement            | Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Méthodes de nettoyage              | Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Évitez la dispersion de la poussière dans l'air (c'est-à-dire en nettoyant les surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé). Le produit est non miscible à l'eau et se répandra à la surface de l'eau. Tentez de récupérer le produit gratuit. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. |
| Prévention des dangers secondaires | Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

|                                |                                                                                          |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Référence à d'autres rubriques | Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils relatifs à la manipulation sans danger | Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Le produit peut former un mélange explosif poussière/air si une forte concentration de poussière du produit est en suspension dans l'air. Éviter toute génération de poussières. Évitez les dépôts importants de matériaux, en particulier sur les surfaces horizontales, qui peuvent se disperser dans l'air et former des nuages de poussière combustibles et contribuer à des explosions secondaires. Un entretien régulier doit être instauré pour garantir que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Les poudres sèches peuvent accumuler des charges d'électricité statique lorsqu'elles sont soumises au frottement des opérations de transfert et de mélange. L'électricité statique peut s'accumuler et enflammer les poussières en suspension, provoquant une explosion. Prévoyez des précautions adéquates, telles que la mise à la terre et la liaison électrique, ou des atmosphères inertes. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Des nuages de poussière combustible peuvent être créés là où les opérations produisent des matières fines (poussière). Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant. L'électricité statique et la formation d'étincelles doivent être évitées. Mettre au sol le conteneur et l'équipement de transfert afin d'éliminer les étincelles électrostatiques. Éviter le contact avec des matières chaudes. Éviter l'exposition prolongée. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Étant donné que les contenants vidés conservent des résidus de produit, suivez toutes les mises en garde figurant sur la fiche de données de sécurité et l'étiquette, même après que le contenant soit vide. Maintenir une surveillance incendie si le matériau atteint 225 °C (437 °F). |
| Remarques générales en matière d'hygiène        | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|                            |                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conditions de conservation | Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver à température ambiante et pression atmosphérique. Éviter toute génération de poussières. Voir la section 10 pour plus |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

d'informations. Conserver à l'intérieur. Ne pas entreposer à l'extérieur. Variations extrêmes de température et lumière du jour directe. Des précautions doivent être prises lors du stockage et de la manipulation de ce produit. Outre la nature spécifique du produit polymère, des conditions telles que l'humidité, l'ensoleillement et la température ont une influence sur la façon dont le produit se comporte pendant le stockage et la manipulation. Une attention particulière doit être portée pour éviter tout empilage inapproprié de sacs palettisés ou d'autres unités d'emballage. En effet, les produits polymères peuvent être dimensionnellement instables dans certaines conditions. Ce matériau peut accumuler une charge statique qui peut provoquer des étincelles et devenir une source d'inflammation. Prévenez l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de liaison et de mise à la terre courantes. Manipuler tout emballage et récipient avec précaution pour minimiser les déversements. N'empilez pas de conteneurs intermédiaires souples pour vrac (FIBC) ou de sacs palettisés. Éviter le stockage sous pression ou à des températures élevées pour minimiser l'agrégation de particules.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** Indéterminé(e)(s).

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

#### **Utilisation(s) particulière(s)**

Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Limites d'exposition**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

#### **Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

#### **Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs** **Notes**

#### **Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible **Notes**

#### **Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public** **Notes**

#### **Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

#### **Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

#### **Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN ISO 16321-1. Portez un écran facial lorsque vous travaillez avec des matériaux en fusion.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Gants résistants à la chaleur avec de longs poignets ou des gantelets. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

| Gants            |                                                      |                     |                  |
|------------------|------------------------------------------------------|---------------------|------------------|
| Temps de contact | EPI - Matériaux des gants                            | Épaisseur des gants | Délai de rupture |
|                  | Rubber (natural, latex)                              | > 0.35 mm           | > 480 minutes    |
|                  | Porter des gants de protection en Néoprène™          | > 0.35 mm           | > 480 minutes    |
|                  | Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile | > 0.35 mm           | > 480 minutes    |
|                  | Porter des gants de protection en Viton™             | > 0.35 mm           | > 480 minutes    |

**Protection de la peau et du corps** Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

**Protection respiratoire** En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de travail doivent être vérifiées pour garantir qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                |                               |
|----------------|-------------------------------|
| État physique  | Solide                        |
| Aspect         | Moulu / Poudre                |
| Couleur        | blanche                       |
| Odeur          | Inodore                       |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible |

| Propriété                                             | Valeurs | Remarques • Méthode            |
|-------------------------------------------------------|---------|--------------------------------|
| Point de fusion / point de congélation                |         | Aucune information disponible. |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition |         | Aucune information disponible. |
| Inflammabilité                                        |         | Aucune information disponible. |
| Limites d'inflammabilité dans l'air                   |         | Aucune information disponible. |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité |         |                                |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité |         |                                |
| Point d'éclair                                        |         | Aucune information disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité                     |         | Aucune information disponible. |

|                                 |                               |                                |
|---------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Température de décomposition    |                               | Aucune information disponible. |
| pH                              |                               | Aucune information disponible. |
| pH (en solution aqueuse)        |                               | Aucune information disponible. |
| Viscosité cinématique           |                               | Aucune information disponible. |
| Viscosité dynamique             |                               | Aucune information disponible. |
| Hydrosolubilité                 |                               |                                |
| Solubilité(s)                   |                               | Aucune information disponible. |
| Coefficient de partage          |                               | Aucune information disponible. |
| Pression de vapeur              |                               | Aucune information disponible. |
| Densité relative                | >= 0.88 - <= 0.95             | @ 20 °C.                       |
| Masse volumique apparente       |                               | Aucune information disponible  |
| Densité de liquide              | Aucune information disponible | Aucune information disponible  |
| Densité de vapeur               |                               | Aucune information disponible. |
| Caractéristiques des particules |                               | Aucune information disponible. |
| Granulométrie                   | Aucune information disponible |                                |
| Distribution granulométrique    | Aucune information disponible |                                |

## 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

**Formation de mélanges explosifs** Dust may form explosive mixture with air., ST1

**poussière/air**

K<sub>st</sub> (bar.m/s) <200 bar.m/s

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

**Sensibilité aux impacts** Aucun(e).

**mécaniques**

**Sensibilité aux décharges** Aucun(e).

**électrostatiques**

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Risque d'auto-échauffement et d'auto-inflammation en cas d'exposition prolongée à des températures élevées.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter toute génération de poussières. Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Agents comburants forts. Chlore. Fluor. Acides forts. Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition  
dangereux

Oxydes de carbone. Hydrocarbures de faible poids moléculaire.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inhalation           | Une inhalation prolongée peut être nocive.                                                                                                                                                                                                                  |
| Contact oculaire     | Les particules solides piégées derrière la paupière peuvent provoquer des dommages abrasifs,. Peut provoquer une légère irritation des yeux. Le contact avec le produit à des températures supérieures à l'ambiante peut provoquer des brûlures thermiques. |
| Contact avec la peau | Le contact avec le produit à des températures supérieures à l'ambiante peut provoquer des brûlures thermiques.                                                                                                                                              |
| Ingestion            | Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Il est peu probable que l'ingestion soit la principale voie d'exposition professionnelle.                                                                                                                       |

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

#### Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

| Nom chimique | DL50 par voie orale  | DL50, voie cutanée      | CL50 par inhalation     |
|--------------|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Silice       | = 7900 mg/kg ( Rat ) | > 5000 mg/kg ( Rabbit ) | > 58.8 mg/L ( Rat ) 4 h |

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Non irritant pendant l'utilisation normale. Le contact avec le produit à des températures supérieures à l'ambiante peut provoquer des brûlures thermiques.

#### STYRENE-BUTADIENE-STYRENE POLYMER (SBS) (9003-55-8)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats    |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|--------------|
|         | Lapin  | Cutané(e)         |               |                    | non irritant |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Les particules solides piégées derrière la paupière peuvent provoquer des dommages abrasifs,. Peut provoquer une légère irritation des yeux. Le contact avec le produit à des températures supérieures à l'ambiante peut provoquer des brûlures thermiques.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée N'est pas un sensibilisant cutané. Non sensibilisant respiratoire.

#### STYRENE-BUTADIENE-STYRENE POLYMER (SBS) (9003-55-8)

| Méthode                                   | Espèce | Voie d'exposition | Résultats                         |
|-------------------------------------------|--------|-------------------|-----------------------------------|
| Test de maximisation sur le cobaye (GPMT) | Cobaye | Cutané(e)         | N'est pas un sensibilisant cutané |

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

Informations sur les composants  
STYRENE-BUTADIENE-STYRENE POLYMER (SBS) (9003-55-8)

| Méthode                                    | Espèce                                | Résultats |
|--------------------------------------------|---------------------------------------|-----------|
| Étude de mutagénicité bactérienne in vitro | in vitro<br>E. coli<br>S. typhimurium | Négatif   |

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction.

**STOT - exposition unique** Non classé.

**STOT - exposition répétée** Non classé.

**Danger par aspiration** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **11.2. Informations sur d'autres dangers**

### **11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### **11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Polymère styrène-butadiène-styrène (SBS).  
Étude de cytotoxicité par test de formation de colonies sur cellules pulmonaires de hamster chinois (V79) : aucun effet indésirable significatif ou pertinent n'a été rapporté pour une substance représentative. Étude d'hémolyse in vitro sur globules rouges (Ministère japonais de la Santé, du Travail et des Affaires sociales) : aucun effet indésirable significatif ou pertinent n'a été rapporté pour une substance représentative. Étude d'implantation musculaire (USP) chez le lapin (7 jours) : aucun effet indésirable significatif ou pertinent n'a été rapporté pour une substance représentative.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

STYRENE-BUTADIENE-STYRENE POLYMER (SBS) (9003-55-8)

| Méthode | Espèce                                                    | Type de résultat final | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|-----------------------------------------------------------|------------------------|---------------|--------------------|-----------|
|         | Poisson<br>Oncorhynchus<br>mykiss (truite<br>arc-en-ciel) | CL50                   | > 1000 mg/L   | 96 heures          |           |

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB          |
|--------------|---------------------------------|
| Silice       | La substance n'est pas PBT/vPvB |

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**IATA**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement Non  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)

#### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement Non  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)  
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

#### RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement Non  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)  
  
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement Non  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations nationales

| Nom chimique        | Numéro RG, France |
|---------------------|-------------------|
| Silice<br>7631-86-9 | RG 25             |

##### Allemagne

Classe de danger pour le milieu Indéterminé(e)(s)  
aquatique (WGK)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

**Réglementation**

Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.

Concentration de microparticules de polymère synthétique dans la substance ou le mélange : voir section 3

Nom générique du polymère : 4002 Caoutchouc synthétique et factice dérivés d'huiles.

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

**Inventaires internationaux**

**TSCA**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**DSL/NDL**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**EINECS/ELINCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**ENCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**IECSC**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**KECI**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**PICCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**AIIC**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**NZIoC**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)  
Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »  
+ Sensibilisants  
Remarque sur la révision \*\*\* Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

| Méthode de classification                                 |                   |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée  |
| Toxicité aiguë par voie orale                             | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                           | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz                       | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs                   | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard     | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée                              | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire                              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée                                   | Méthode de calcul |
| Mutagénicité                                              | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité                                           | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction                             | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique                                  | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée                                 | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë                                  | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique                              | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration                                     | Méthode de calcul |
| Ozone                                                     | Méthode de calcul |

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
Base de données sur les substances dangereuses  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland  
Préparée par

Date de révision 14-déc.-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**